

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1801

commission principale : développement économique

objet : **La démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône développement initiative - Convention - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet, le renouvellement du tissu économique local, comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération sont liés au développement de l'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise (7 200 créations et 1500 reprises en 2002) mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela la communauté urbaine de Lyon, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise (ex-Schéma de développement économique), développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

Dans le cadre de cette politique, la Communauté urbaine soutient l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son action en matière de financement et d'accompagnement des porteurs de projets n'ayant pas directement accès au crédit bancaire classique.

Un rappel : les orientations communautaires en matière d'entrepreneuriat

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projet depuis l'amont -l'idée d'entreprendre- jusqu'à l'aval -le développement de la jeune entreprise,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projets : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante.

Les axes développés par la Communauté urbaine afin de satisfaire à ces objectifs sont les suivants :

- le développement de l'esprit d'entreprendre afin d'augmenter le nombre de porteurs de projets d'une manière générale,
- une réflexion sur la territorialisation et la qualité de l'accompagnement délivré aux porteurs de projets, à travers le projet Pacerel,
- une politique de soutien à la création d'entreprises innovantes, par le soutien aux structures intervenant aux différents stades de l'accompagnement, par le développement d'une offre immobilière dédiée et par l'accès aux financements des projets.

Une démarche partenariale

Une convention de partenariat entre la région Rhône-Alpes et la communauté urbaine de Lyon a été votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003.

Dans le cadre de cette convention, la région Rhône-Alpes et la communauté urbaine de Lyon souhaitent soutenir l'action de l'association Rhône développement initiative, en tant que plate-forme d'initiative locale. Cela doit contribuer à l'augmentation du nombre de financements accordés à des porteurs de projets par des banques ainsi qu'à l'amélioration de la pérennité de ces projets.

Le positionnement de RDI au sein du dispositif de l'agglomération pour la création d'entreprises

Rhône développement initiative est une association qui délivre financement et accompagnement aux porteurs de projets de l'agglomération qui n'ont pas accès au crédit bancaire et pour des projets nécessitant une capitalisation comprise entre 15 et 75 k€.

Son action est complémentaire à celle de l'Adie qui délivre un service similaire à des publics en insertion et pour des projets nécessitant une capitalisation inférieure à 15 k€.

Cette activité de financement est complémentaire avec l'offre d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets fournis par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, par la chambre de métier du Rhône et par d'autres associations locales.

L'organisation territoriale de l'accompagnement et du financement est mise en œuvre dans le cadre du projet Pacerel. Au sein de cette organisation, le rôle des plates-formes de financement comme RDI est essentiel pour permettre la réalisation de projets n'ayant pas un accès direct au crédit bancaire.

La convention avec l'association Rhône développement initiative pour son action en tant que plate-forme d'initiative locale et subvention dans le cadre de son programme annuel d'activités 2004

Rappel des objectifs et résultats obtenus par Rhône développement initiative dans le cadre de la précédente convention avec la Communauté urbaine.

Années	Objectifs (projets financés et accompagnés)	Personnes accueillies en individuel	Prêts d'honneur accordés	Nombre d'emplois créés
2001	60	111	46	170
2002	70	241	73	347
2003	80	413	73	
total	210	699	192	

Les résultats 2003 en chiffres :

- 850 projets identifiés,
- 413 projets instruits,
- 347 projets présentés en comité d'agrément,
- 230 projets acceptés pour une ou plusieurs aides financières,
- 73 prêts d'honneur accordés pour un montant total de 322 650 €. Du fait d'un manque de fonds disponibles, l'activité prêts d'honneur a été ralentie jusqu'à la fin août. De septembre à décembre, 47 prêts d'honneur ont été accordés, soit un rythme de 140 prêts d'honneur par an,
- 63 prêts bancaires ont été obtenus par les créateurs ayant bénéficié d'un prêt d'honneur pour un montant total de 1 014 000 €.

Des indicateurs pour qualifier l'efficacité de RDI : (chiffres France initiative réseau)

Libellé	Projets par ETP*	Emplois par ETP*	Pénétration du marché (a)	Abandon de créance (b)	Coût par emploi (c) (en €)
RDI	76	119	5 %	1 %	397
moyenne PFIL en Rhône-Alpes	21	36	4,10 %	2,50 %	1 877
moyenne PFIL	19,7	40	4,80 %	7,90 %	1 948

*ETP= équivalent temps plein de la structure RDI

**PFIL= plate-forme initiative locale

(a) pénétration du marché : par des entreprises créées sur le territoire en 2002 qui ont bénéficié d'un financement RDI.

(b) abandon de créance : rapports entre le montant des abandons de créances sur prêts d'honneurs et le montant des prêts d'honneurs engagés depuis la création de RDI.

(c) coût par emploi : rapport entre les charges de fonctionnement en 2002 et le nombre d'emplois des entreprises financées par RDI en 2002.

L'ensemble des indicateurs témoigne des excellents résultats de RDI, notamment en ce qui concerne le coût moyen par emploi généré.

La pénétration du marché reste un axe de travail. Il s'agit de permettre à un maximum de créateurs des territoires de la Communauté urbaine d'accéder aux financements délivrés par RDI, tout en limitant au maximum les abandons de créances.

Les voies de progrès et les principales actions engagées en 2004

- Accroître la pénétration du marché de RDI :

Cela passe par deux actions distinctes :

- . développer la notoriété de RDI auprès des créateurs et des prescripteurs,
- . favoriser l'orientation des créateurs vers RDI.

D'une manière générale, la participation de RDI au projet Pacerel et la mise en œuvre du diagnostic territorial sur chaque conférence des maires doit permettre la meilleure identification du rôle de RDI sur tous les territoires de la Communauté urbaine ;

- Améliorer le suivi post-crédation

L'augmentation rapide du nombre de dossiers traités et du nombre de prêts d'honneur accordés va nécessairement augmenter les impayés. Afin que cette augmentation ne devienne pas un véritable problème pour la constitution du fonds de prêts d'honneur, il est nécessaire d'améliorer le suivi post-crédation des entreprises et de ne plus augmenter le nombre de projets traités par chaque employé RDI (déjà très largement supérieur à la moyenne).

Pour cela, pour l'année 2004, deux postes de chargé de mission seront reconduits.

Un nouveau chargé de mission sera embauché à mi-temps à partir d'avril.

Pour son activité plate-forme d'initiative locale RDI mobilisera donc, au cours de l'année 2004, 4 ETP.

Une proposition de partenariat

Dans le cadre du développement de l'activité prêt d'honneur de Rhône développement initiative au sein du dispositif d'agglomération en faveur de la création et de la reprise d'entreprise, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle entre la communauté urbaine de Lyon et RDI. Cette convention prendrait effet à la signature des parties et s'achèverait le 31 décembre 2006.

Les montants de subvention de l'année seraient établis au vu des programmes d'actions proposés par RDI en octobre de l'année précédente et de l'atteinte des objectifs assignés pour cette année précédente.

Le soutien financier de la communauté urbaine de Lyon est consacré au fonctionnement de la structure et à la bonne mise en œuvre du plan d'action annuel. Il n'intervient en aucun cas en apport direct aux entreprises.

Pour 2004 :

- . la subvention proposée est de 45 735 €,
- . le principal objectif assigné est de financer 90 prêts d'honneur et de conserver un niveau d'abandon de créance inférieur à 1 %.

Budget prévisionnel pour 2004 :

RDI - Budget contrat d'agglomération 2004 activité PFIL			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
		Total subventions	117 939
chargés de mission	123 500	Conseil général	pour mémoire
		Cnasea (1 emploi jeune)	8 385
directeur	44 527	communauté urbaine de Lyon	45 735
		ville de Lyon	7 590
secrétariat	36 377	ville de Saint Priest	3 000
		ville de Villeurbanne	3 050
comptabilité	11 025	Région	29 679
		Caisse d'épargne	10 000
		Datar	10 500
		Autres	97 490
total des dépenses	215 429	total des recettes	215 429

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 21 janvier 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2006 avec l'association Rhône développement initiative.

2° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 45 735 € pour l'exercice 2004 à l'association Rhône développement initiative.

3° - Cette dépense sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,